



GCS Blanchisserie Sud Lorraine

Remplacement du système de supervision du GCS Blanchisserie Sud Lorraine

CCTP AO 2026_071

**Cahier des Clauses Techniques
Particulières**

Table des matières

1.	OBJET DE LA CONSULTATION	3
2.	CONTEXTE DU PROJET	3
	Contexte général	3
	Services attendus	3
3.	MATÉRIELS CONCERNÉS.....	3
4.	DESCRIPTIF DES FONCTIONS À ASSURER	4
5.	Horaires et jours d'intervention.....	6
6.	CONDITIONS D'INTERVENTION	6
7.	DOCUMENTS À FOURNIR	6
8.	RÈGLEMENTATION ET NORMES.....	7
9.	GARANTIE	7
10.	ESSAIS, MISE EN SERVICE, RÉCEPTION.....	7
11.	FORMATION DES PERSONNELS DE PRODUCTION ET DE MAINTENANCE.....	8
12.	VISITE DES LIEUX	8

1. OBJET DE LA CONSULTATION

La présente consultation a pour objet le remplacement et la sécurisation du fonctionnement de l'automatisme système automate de la blanchisserie de manière à rendre le système évolutif et sûr.

Actuellement, la blanchisserie a un système de marque Supertrack de la société KANNEGIESSER.

Des solutions techniques devront être apportées au programme afin d'en améliorer le fonctionnement.

Les équipements sont destinés aux secteurs de production : réception linge sale, le pesage et le convoyage du linge sale.

Le GCS souhaite un système évolutif, réactif et non captif.

2. CONTEXTE DU PROJET

Contexte général

Le GCS blanchisserie Sud Lorraine a renouvelé son matériel en 2020. Le système de supervision a eu un *upgrade* en 2020, le système communique avec un système « can bus » que l'on souhaiterait substituer par un système plus ouvert.

Services attendus

Les prestations demandées dans le cadre de ce marché sont les suivantes :

- Etudier, concevoir la solution la plus fiable et la mieux adaptée à l'évolution de la Blanchisserie,
- Améliorer les conditions de travail des opérateurs,
- Fournir, installer et mettre en service la solution,
- Fiabiliser le fonctionnement de l'outil
- S'assurer du bon fonctionnement de la solution mise en place.
- Former les utilisateurs et le service maintenance,
- Améliorer l'évacuation des charges de linge trié : faire description de votre proposition.

Refonte et mise en service de l'automatisme de la nappe sale non triée, triée et du convoyage zone sale de la blanchisserie.

3. MATÉRIELS CONCERNÉS

Les installations actuelles se composent du matériel :

- 1 nappe de linge sale non trié avec un automatisme Kannegiesser Supertrack constituée de :
 - 2 postes de chargement des trolleys
 - 4 ascenseurs (3 montées + 1 descente)
 - 12 voies de stockage sur 1 niveau
 - 4 postes pour l'ouverture des sacs avec 2 en fonctions simultanées
 - 1 poste de déchargement automatique des sacs vides
 - Un tapis de tri en carrousel comportant 14 stations avec pesage
 - 1 poste de chargement de l'ascenseur/descendeur de sling
 - 1 stockage trolleys vides

- 1 nappe de linge sale trié avec un automatisme Kannegiesser Supertrack constituée de :
 - 1 ascenseur et descendeur de sling
 - 10 voies de stockage
 - 3 déchargeurs sur 3 tunnels avec tapis associés
 - 1 voie de recirculation
 - 1 zone de chargement manuel des slings au RDC
 - 3 plans inclinés motorisés sur la nappe sale trié

4. DESCRIPTIF DES FONCTIONS À ASSURER

Le système de gestion assurera les fonctions actuelles du système existant. Chaque matériel devra pouvoir être en capacité de fonctionner de façon autonome au niveau de l'automatisme.

La représentation et la visualisation sur les écrans des postes informatiques, des nappes de stockage et de leur contenu seront parfaitement lisibles et conviviaux.

Un maximum d'éléments devront-être conservés dans la mesure où ils sont en état de fonctionnement, (cellules, câbles...). Du matériel d'occasion reconditionné pourra être proposé en variante si le candidat le souhaite.

Les différents niveaux d'accès devront permettre un environnement adapté à l'utilisateur.

Les éléments mécaniques nécessaires à la pérennisation de l'installation seront mis en œuvre avant l'intervention. Si une adaptation des câbles de positionnement des cellules est nécessaire au vu du nouvel automate, les éléments devront-être communiqués au préalable.

Au poste de chargement de la nappe de linge non trié, nous souhaitons :

- La sélection de la ligne à charger :
 - L'acquisition des poids
 - Le codage du client et de la couleur des sacs
 - L'orientation automatisée des sacs vers les lignes de stockage

- La signalisation de voie pleine et le basculement vers une autre voie choisie par l'opérateur ou préprogrammée.
- La visualisation de la nappe au fur et à mesure du chargement des sacs, avec pour chaque charge l'indication du client et de la couleur des sacs.
- Traçabilité des charges de linge
- Possibilité de marche en mode dégradé.
- Divers statistiques (taux d'occupation des lignes, poids stockés ...)

Au poste de chargement de la nappe de linge trié, nous souhaitons :

- La ligne de linge non trié à extraire en programmation mais aussi la possibilité d'un appel des sacs en mode FIFO
- La signalisation sur écran :
 - o Du client et du code article
 - o Du poids maxi correspondant
 - o Du poids réel au fur et à mesure du chargement. Une alerte visuelle et/ ou sonore pour ne pas dépasser la charge nominale prévue
- Une fois la charge atteinte, évacuation vers la ligne du poste concerné, en automatique. (Programmable) via les élévateurs de sling (programmation à détailler) la capacité heure d'évacuation des sling plein de linge triés sera à préciser
- La visualisation du remplissage des lignes de linge trié avec pour chaque sling l'indication du client, de l'article, couleur....
- La visualisation de la nappe de linge non trié.
- L'Édition des statistiques (listings journaliers, hebdo et mensuels de l'activité).
- L'Accès et modification des fichiers linge et clients.
- L'Accès aux fonctions de télémaintenance.

Et à l'identique pour le chargement des sling au poste de chargement manuel.

En zone de stockage de linge trié les sling sont stockés :

- Sur des lignes de stockages
- Bénéficie d'une voie de recirculation

L'informatique est commune à la salle de tri.

Les sling sont déstockés et déchargés :

- Sur l'ensemble des lignes de façon indépendante
- Ce stock au-dessus de déchargeurs indépendants pour chaque tunnel de lavage
- Chaque tunnel bénéficie d'un stock tampons de sling

L'ensemble des candidats devront valider la compatibilité des solutions technique envisagées pour permettre un fonctionnement cohérent entre les automatismes et les historiques.

Le titulaire prendra en charge les travaux suivants :

Le titulaire du présent marché prendra toutes les dispositions nécessaires lors du montage du nouveau matériel afin de ne pas détériorer les locaux (sols, murs et plafonds) et devra protéger le reste de la blanchisserie des éventuelles poussières ou salissures que génèreraient ses travaux.

5. Horaires et jours d'intervention

Aucun arrêt de la production n'étant envisageable en semaine (du lundi au vendredi) pendant les heures de fonctionnement de la Blanchisserie (6h15-16h15), les travaux nécessitant un arrêt de production ne pourront intervenir qu'après 16h15 en semaine.

Le matériel installé le week-end devra être opérationnel pour la production dès 6h00, le lundi matin suivant. La présence des techniciens du titulaire du marché sera indispensable dès le démarrage. Cette présence sera nécessaire tant que les essais ne seront pas terminés et le bon fonctionnement validé.

Le titulaire assurera pour l'ensemble de la prestation :

- La participation obligatoire à toutes les réunions d'études préparatoires et de chantier aux dates fixées par le GCS BSL,
- La mise au point de l'implantation du matériel,
- Le démontage et mise en décharge des éléments à remplacer.
- Les fournitures et matériels requis pour réaliser les fonctions décrites ci-dessus, leur montage, les essais et la mise en service.
- La mise en adéquation avec les équipements existants et les contraintes de la Blanchisserie,
- Le démarrage de l'installation,
- La coordination et l'adaptation éventuelle aux contraintes du bâtiment, des réseaux de chemin de câbles
- La formation du personnel des opérateurs, des personnels encadrants et du personnel technique de maintenance,
- Les essais, la mise au point avec optimisation des réglages puis la mise en production du matériel,
- Chaque jour et fin de travaux, le nettoyage du chantier.
- Toutes sujétions nécessaires à la réalisation de l'installation

Les échanges entre les systèmes de lavage et le nouveau système sera à la charge du GCS BSL : une réunion de coordination avec le fournisseur des tunnels de lavage Kannegiesser est à prévoir.

6. CONDITIONS D'INTERVENTION

- Les travaux sont effectués de façon à ne pas perturber la production et à maintenir l'installation existante en état de marche jusqu'au moment du basculement sur la nouvelle installation, les essais ayant été préalablement effectués en dehors des heures ouvrables.
- S'agissant de la sécurité des personnes et des biens, les responsables de l'entreprise intervenante (EI) et de l'entreprise utilisatrice (EU) organisent une inspection commune des lieux et des installations en vue d'analyser les risques et arrêter les mesures de prévention conformément aux dispositions du code du travail relatives aux travaux réalisés par une entreprise extérieure.

7. DOCUMENTS À FOURNIR

Les documents techniques rédigés en français sont conformes à la réglementation CE en vigueur dont :

- Les plans des armoires et schémas électriques et automatismes
- Plans remis à jour de l'ensemble des zones (tirage papier en 3 exemplaires plus mise à disposition du fichier .dwg.
- Les notices et spécifications techniques des équipements. (En Français)
- Notices descriptives, notices d'exploitation et d'entretien. (En Français)
- Les sauvegardes des programmes.

8. RÉGLEMENTATION ET NORMES

Le système d'automatismes fourni et installé doit assurer un fonctionnement fiable et être d'une utilisation aisée par les utilisateurs.

Les équipements et matériels doivent être conformes à la réglementation en vigueur, entre autres satisfaire à la conformité CE (marquage et déclaration de conformité) et aux normes françaises homologuées par L'Afnor.

Les travaux sont exécutés selon les règles de l'art et en conformité aux règlements français et européens qui leur sont applicables (décrets, arrêtés, normes, code du travail) à la date de l'offre.

9. GARANTIE

La garantie couvre en cas de dysfonctionnements et de pannes les éléments défectueux et la main d'œuvre.

Sa durée minimale sera de 2 années pour les éléments neufs ou reconditionnés.

Elle prend effet à partir de la réception définitive et levée des réserves et ne s'applique pas aux dommages résultant d'une utilisation anormale des matériels.

L'offre précise le délai maximal d'intervention, hors dépannage par télémaintenance.

Une visite de fonctionnement sera prévue 3 mois après la mise en service.

Puis une seconde visite 1 mois avant la fin de garantie.

La maintenance est fournie au titre de la garantie.

10. ESSAIS, MISE EN SERVICE, RÉCEPTION

Les essais et la mise en service sont effectués par le titulaire.

La réception définitive est prononcée, après la levée des réserves éventuelles, dans un délai maximum de 2 mois à compter de la mise en service.

Elle fait l'objet d'un procès-verbal signé des 2 parties.

Les matériels installés seront soumis aux contrôles suivants :

Sous l'aspect réglementaire et des règles de l'art.

De la conformité avec la commande.

11. FORMATION DES PERSONNELS DE PRODUCTION ET DE MAINTENANCE

Le titulaire assure la formation du personnel de production et des agents de maintenance concernés, à la bonne utilisation et la bonne maintenance préventive et corrective de l'ensemble des équipements.

Il précise dans son offre le contenu des programmes de formation.

12. VISITE DES LIEUX

La visite sur site pour l'établissement de l'offre est recommandée.

Il s'agit d'apprécier exactement les conditions d'exécution, de procéder à un examen minutieux des installations à rééquiper et de contrôler avec le GCS BSL toutes les données et spécifications du dossier de consultation.